

Les pharmaciens sont des professionnels de santé formés qui gèrent la distribution des médicaments aux consommateurs/patients et qui contribuent à garantir une utilisation sûre et efficace de ces produits. Entre 2000 et 2017, la densité des pharmaciens en exercice a crû de 33 % en moyenne dans les pays de l'OCDE pour s'établir à 83 pharmaciens pour 100 000 habitants (Graphique 10.4). C'est au Japon qu'elle est la plus élevée (181 pour 100 000 habitants) et aux Pays-Bas qu'elle est la plus faible (21 pour 100 000 habitants).

Le nombre de pharmaciens par habitant a augmenté dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels des séries chronologiques sont disponibles. La hausse de la densité de pharmaciens a été la plus rapide au Japon, au Portugal et en Slovaquie. Au Japon, la croissance du nombre de pharmaciens est dans une large mesure attribuable aux efforts menés par le gouvernement pour séparer plus clairement la prescription de médicaments par les médecins et leur délivrance par les pharmaciens (système Bungyo).

Dans la zone OCDE, la plupart des pharmaciens travaillent dans des pharmacies de ville, mais certains sont aussi employés dans les hôpitaux, l'industrie, la recherche et la sphère universitaire. Au Canada, par exemple, en 2016, plus des trois quarts des pharmaciens en exercice travaillaient dans une pharmacie de ville, tandis que 20 % étaient employés dans des hôpitaux ou d'autres établissements de soins (ICIS, 2017<sup>[1]</sup>). Au Japon, environ 57 % des pharmaciens travaillaient dans des pharmacies de ville en 2016, quelque 19 % étaient employés dans des hôpitaux ou des cliniques, et les 24 % restants dans d'autres structures (Ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, 2017<sup>[2]</sup>).

Le nombre de pharmacies de ville pour 100 000 personnes va de 7 au Danemark à 88 en Grèce ; avec une moyenne de 29 à l'échelle de l'OCDE (Graphique 10.5). Ces divergences peuvent en partie s'expliquer par les différences dans les canaux de distribution habituels. Dans certains pays, ce sont davantage les pharmacies des hôpitaux qui délivrent les médicaments aux patients ambulatoires ; dans d'autres, les médecins continuent d'en dispenser à leurs patients (par exemple aux Pays-Bas). Au Danemark, les pharmacies de ville sont moins nombreuses mais elles sont souvent de grande taille, avec des succursales et des filiales rattachées à la pharmacie principale. La gamme des produits et services fournis par les pharmacies varie également d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays d'Europe, par exemple, les pharmacies vendent aussi des cosmétiques, des compléments alimentaires, des appareils médicaux et des produits homéopathiques.

Ces dernières années, le rôle des pharmaciens de ville a changé. Si leur fonction principale reste de délivrer des médicaments, ils fournissent de plus en plus des soins directs aux patients (par exemple, des vaccinations contre la grippe en Australie, en Irlande et en Nouvelle-Zélande, et une aide à l'observance des traitements médicamenteux en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni), aussi bien en officine que dans le cadre d'équipes intégrées de prestataires de soins.

#### Définition et comparabilité

Les pharmaciens en exercice sont ceux qui sont autorisés à exercer et qui fournissent des services directs aux clients ou patients. Ils peuvent être salariés ou libéraux et travailler dans des pharmacies de ville, des hôpitaux ou d'autres cadres. Les aides-pharmaciens et autres employés des pharmacies sont normalement exclus de cette catégorie.

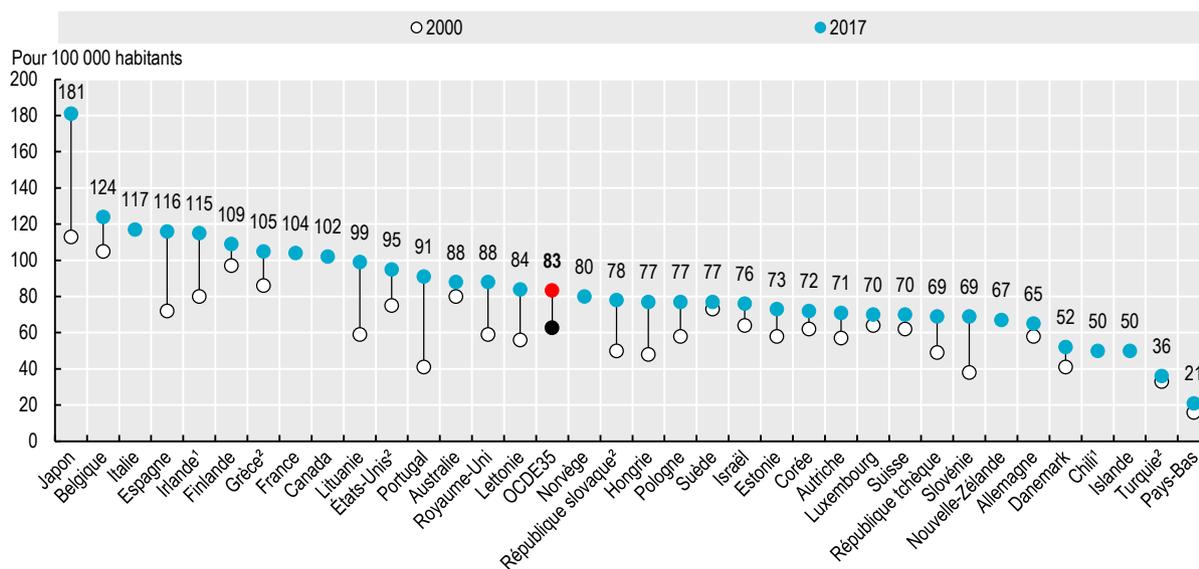
En Irlande, les chiffres comprennent tous les pharmaciens inscrits à la *Pharmaceutical Society of Ireland*, et peuvent inclure des pharmaciens qui ne sont pas en activité. Les aides-pharmaciens sont inclus en Irlande.

Les pharmacies de ville sont les établissements qui, conformément aux dispositions et définitions légales du pays, sont autorisés à fournir des services de pharmacie à l'échelon local. Le nombre indiqué de pharmacies de ville correspond aux établissements où des médicaments sont délivrés sous la supervision d'un pharmacien.

#### Références

- [1] ICIS (2017), « Pharmaciennes et pharmaciens », <https://www.cihi.ca/fr/pharmaciennes-et-pharmaciens> (consulté le 19 juillet 2019).
- [2] Ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale du Japon (2017), *Summary of Survey of Physicians, Dentists and Pharmacists*, Health Statistics Office, Director-General for Statistics and Information Policy, Ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, Tokyo.

Graphique 10.4. Pharmaciens en exercice, 2000 et 2017 (ou année la plus proche)

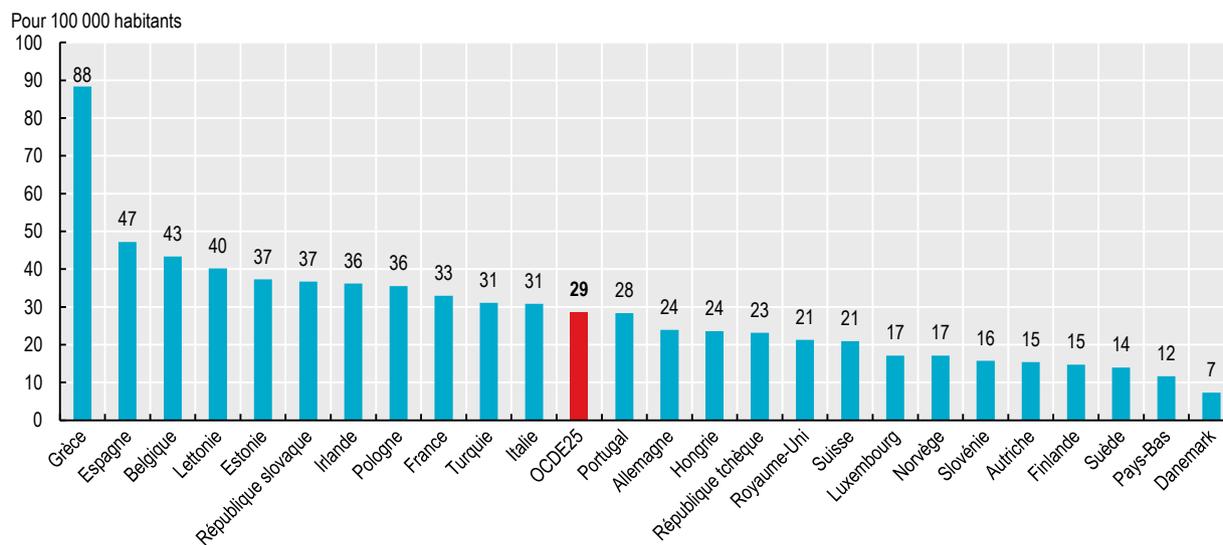


1. Les données font référence à tous les pharmaciens habilités à exercer. 2. Les données concernent non seulement les pharmaciens qui fournissent des services directs aux patients, mais aussi ceux qui travaillent dans le secteur de la santé en tant que chercheurs, pour des entreprises pharmaceutiques, etc.

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934070567>

Graphique 10.5. Pharmacies de ville, 2017 (ou année la plus proche)



Source : Base de données 2017 du Groupement pharmaceutique de l'Union européenne ou sources nationales.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934070586>



Extrait de :  
**Health at a Glance 2019**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/4dd50c09-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2019), « Pharmaciens et pharmacies », dans *Health at a Glance 2019 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/222f38a5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.